

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 19.09.97.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 26.03.99 Bulletin 99/12.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CATHALA FRANCOIS HENRI — FR.

⑦2 Inventeur(s) : CATHALA FRANCOIS HENRI.

⑦3 Titulaire(s) :

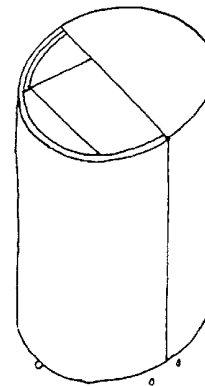
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 DISPOSITIF MOBILIER DE GESTION D'UN ESPACE PAR REGROUPEMENT DE COMPOSANTS.

⑤7 La présente invention concerne un dispositif mobilier  
de gestion d'un espace par regroupement de composants.

La présente invention, est caractérisée en ce qu'elle se  
subdivise en composants indépendants sur roulettes (table  
de travail, table d'accueil, de caissons, de rangements,  
d'éclairages, de chaises, de canapé, de paravents, d'écran  
vidéo, de panneau d'affichage, de vestiaire, de boîte aux let-  
tres, etc...) dont le regroupement constitue un volume clos  
sur roulettes après leur utilisation pour mieux assurer leur  
stockage et libérer de l'espace nécessaire à d'autres tâches  
et à d'autres usagers.

La présente invention concerne également un procédé  
de constitution d'un volume caractérisé en ce qu'il consiste  
à créer différents types de volume clos sur roulettes par re-  
groupement de composants de formes et de dimensions va-  
riables.



La présente invention concerne un dispositif mobilier de gestion d'un espace par regroupement de composants destiné à l'entreprise ou à l'habitation.

On connaît dans le domaine du mobilier et particulièrement de bureau :

**5** - des composants de tables, de caissons, de rangements, d'éclairages, de chaises , de canapé, de paravents, d'écran vidéo , de panneau d'affichage, de vestiaire , de boîte aux lettres, etc... qui participent à l'aménagement d'un environnement propre au travail. Ces composants aujourd'hui sont distincts et meublent les locaux.

**10** Hors, il n'existe pas de dispositif qui permette à l'utilisateur de regrouper tous ces composants pour former un volume clos minimum afin de palier aux questions de l'économie de l'espace lorsque le travail est terminé.

- toutes sortes de composants nécessaires au travail qui occupent le même espace qu'ils soient ou non utilisés.

**15** Hors , il n'existe pas de dispositif qui réponde à ce problème. Le matériel ne pouvant être regroupé et constituer un volume minimum, use d'un nombre de mètres carrés toujours identiques.

- des mobiliers traditionnels non stockables qui après regroupement et utilisation quotidienne ne favorisent pas en même temps la disposition libre des composants dans un local et la possibilité de les faire contenir ensemble dans un espace minimum en constituant un volume minimum clos.

**20** Hors, il n'existe pas de dispositif qui satisfasse les besoins de mise à disposition de plus de place lorsque le volume est constitué par regroupement.

**25** La présente invention permet de concentrer ces éléments dans un seul et même volume qui est clos et se constitue par regroupement. Ce volume se constitue au fur et à mesure des ajouts successifs de composants. Aussi, tout l'ensemble des composants conditionne un volume géométrique simple lorsque le travail est terminé et les composants réunis ( Fig .1).

**30** Les composants de ce dispositif sont nombreux: Table de travail et table d'accueil à pieds aimantés sur roulettes, lampe-repose pieds aimantés sur roulettes, canapé sur roulettes, chaise sur roulettes, caisson bas de rangement sur roulettes , vestiaire, paroi de rangement sur roulettes , paroi vidéo. (Fig.2).

Tous ces composants qui aménagent un espace de travail, se regroupent pour former ensemble un seul volume minimum clos.

Ainsi, le dispositif évolue et varie dans sa forme et ses dimensions à mesure que l'utilisateur rassemble les composants et suivant le type d'association qu'il souhaite.

**35** Les composants cités plus haut peuvent à tout instant être extraits du volume d'ensemble pour être utilisés indépendamment. Le volume alors se vide et se transforme.

Par exemple, la table sur pieds aimantés à roulettes associé à la lampe repose-pieds se désolidarisent du reste. Dans ce cas, ces deux composants sont en dehors du volume que constituent les composants qui restent regroupés (Fig .5).

5 Les essais effectués par le demandeur à partir de maquettes ont établis que le dispositif réduit nettement l'emprise en surface des composants lorsqu'ils sont associés après usage. Le volume clos ainsi formé devient un objet personnalisé de type "la Malle" (marque déposée) qui enferme toutes les affaires personnelles étant dit qu'il est formé puis verrouillé une fois ses parties unies. Lorsque ses composants sont séparés et  
10 que le volume s'est divisé en autant de parties qu'il a de composants, toutes les organisations et les associations entre composants sont rendues possibles.

Tout dispositif clos, s'associe à un autre dispositif au moins, au moment du stockage de manière à économiser le plus de surface ou bien à tout autre composant au cours de la phase d'éparpillement de l'ensemble des composants. Chacun de ces composants est indépendants des autres.

15 La présente invention facilite le transport du produit, sa livraison, son stockage, sa fabrication et son utilisation. Elle permet de livrer le produit d'une seule pièce, à l'intérieur duquel sont intégrés tous les accessoires utiles au travail de bureau. ( Table de travail, éclairage, paroi de rangement ,caisson , lampe repose-pieds, vestiaire, chaise, canapé, paroi vidéo). Toute la chaîne depuis la fabrication jusqu'à l'utilisation  
20 journalière est visée.

En effet, l'industriel, le transporteur , le distributeur, et l'utilisateur sont directement intéressés.

L'industriel peut, par regroupement entre dispositifs semblables, économiser de l'espace. La mise en oeuvre est simple et offre au client la faculté de constituer son  
25 volume au fur et à mesure et en même temps qu'il achète des composants.

Le transporteur prévoiera de grands caissons, du type "caisson à bouteilles" pour ranger les dispositifs en hauteur dans les camions. Les dispositifs seront empilés.

Une fois arrivés à destination les dispositifs mobiliers seront livrés sur des palettes et déposés d'un seul tenant sans être démontés ou montés sur place étant dit que les  
30 composants sont regroupés et détachables.

Le système est avantageux puisqu'il suppose un gain en temps et en espace très important et des réductions de coût.

L'utilisateur quant à lui, disposera d'un seul dispositif mobilier qui résultera du regroupement de composants indispensables à ses besoins pour le travail de bureau.

Ce dispositif se déplacera aisément du fait de la présence de roulettes et se stockera du fait des caractéristiques volumétriques.

- 5 Outre ces avantages, le dispositif peut se constituer au fur et à mesure des achats faits par le client. En effet, le client peut au début acheter la table qu'il associera à la paroi de rangement. Dans ce cas, ces deux composants groupés formeront une partie du futur volume stockable. Si le client ajoute à ces deux composants un troisième composant faisant office de paravent avec canapé et lampe repose-pieds l'utilisateur s'isolera des autres personnes lorsqu'il travaille.
- 10 Un ensemble s'est ainsi créé:  
paravent - paroi de rangement - table-lampe repose-pieds - canapé (Fig.6).

- 15 Ensuite, grâce à un système de fixation aimantée (ou autre procédé de fixation) le client ajoute une autre table située sous la précédente et plus basse destinée à assurer l'accueil de visiteurs.
- Une chaise pourra se joindre à l'ensemble déjà formé et permettre de compléter le volume sur roulettes. Un canapé et un vestiaire seront à leur tour intégrés et auront une place au sein du dispositif et ainsi de suite.

La figure d'ensemble est décomposable (Fig .2) et recomposable dans un volume clos homogène (Fig .3).

- 20 Tout l'ensemble participe dès lors à l'organisation d'un lieu de travail avec ou sans d'autres dispositifs .
- A la fin des achats et des regroupements, l'utilisateur disposera d'un volume clos homogène inscrit comme dans l'exemple présenté ici dans une forme cylindrique. D'autres variantes ont été imaginées comme le montre la Fig .4.

- 25 Ce dispositif mobilier devient un outil de travail facile d'utilisation et qui économise plus de 50% de la surface entre le moment où il est stocké et celui où ces composants sont répartis.
- Toutes les configurations sont envisageables .

- 30 Il est stocké, puis divisé et déployé. Dans ce dernier cas, les composants prennent place suivant la répartition effectuée par l'utilisateur. La présente invention a pour but de proposer un dispositif propice à l'organisation et à la gestion d'un espace de travail par regroupement.
- 35 La présente invention a ainsi pour objet un dispositif d'organisation et de gestion d'un espace caractérisé en ce que des composants indépendants sur roulettes (table, etc...) constituent un seul volume clos sur roulettes lorsqu'ils sont regroupés après leur utilisation pour mieux assurer le stockage de l'ensemble et libérer du même coup un espace qui sera nécessaire à d'autres usagers.

La présente invention, de dimension variable, est caractérisée en ce qu'il se subdivise en composants indépendants sur roulettes ( table de travail, table d'accueil, caissons, rangements, éclairage , chaise , canapé, paravent , paroi vidéo , vestiaire , lampe repose-pieds) dont le regroupement constitue un volume clos sur roulettes .

## 5 SELON D'AUTRES CARACTERISTIQUES :

Dispositif mobilier de gestion d'un espace par regroupement de composants destinés à l'entreprise et à l'habitation, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux tables indépendantes (A et B) de hauteur différente placées l'une sous l'autre dont les côtés des pieds sur roulettes admettent un système de fixation aimantée (ou équivalente) lesquelles rentrent dans deux parties volumétriquement demi-cylindriques (1 et 2) distinctes épousant chacune la moitié de la forme des tables en intégrant des systèmes de fixation aimantée à leur extrémité et constituant un volume clos (3) lorsqu'elles sont regroupées qui d'une part pour la première partie (1) se constitue à partir du regroupement des deux tables (A et B), d'une lampe repose-pieds (C) , d'une paroi paravent verticale (D) demi-cylindrique sur roulettes intégrant en partie basse un canapé demi-circulaire (E) indépendant sur roulettes relié à la dite paroi par un système de fixation aimantée (ou équivalente) et d'une paroi d'affichage vidéo ainsi que d'un vestiaire (F) également regroupés, et d'autre part pour la deuxième partie (2) venant former le volume cylindrique se constitue à partir du regroupement d'une paroi de rangement (G) demi-cylindrique sur roulettes intégrant en partie haute des rangements et en partie basse une niche dans laquelle viennent se glisser une chaise de travail (H) sur roulettes et un caisson bas de rangement (I) sur roulettes tandis que l'ensemble des composants indépendants sur roulettes et liés par un système de fixation aimantée (ou équivalente) sont facilement détachables et constituent par regroupement un volume clos cylindrique (3) sur roulettes après leur utilisation quotidienne pour mieux assurer leur stockage et libérer ainsi de l'espace nécessaire à d'autres tâches et à d'autres utilisateurs.

• Le dispositif est constitué d'une première table (A) circulaire sur pieds aimantés à roulettes (Fig.2).

30 • Le dispositif est constitué d'une deuxième table (B) circulaire et plus basse sur pieds aimantés à roulettes située sous la première et indépendante (Fig.2).

• Le dispositif est constitué d'une lampe-repose-pieds (C) aimantées à roulettes et réglable dans sa hauteur intégrant un éclairage par le bas pour la table et l'intérieur du dispositif une fois le paravent regroupé et par le haut la pièce de travail (Fig.2).

35 • Le dispositif est constitué d'une paroi paravent (D) demi-cylindrique dont les extrémités sont aimantées et pourvues de roulettes (Fig.2).

• Le dispositif est constitué d'un canapé (E) demi-circulaire qui se glisse en partie basse de la paroi paravent (Fig.2).

- Le dispositif est constitué d'une paroi verticale vidéo et d'un vestiaire sur roulettes (F) accolé à une partie de celle-ci (Fig.2).

- Le dispositif est constitué de paroi de rangement (G) demi-cylindrique sur roulettes qui intègre en partie haute des rangements et en partie basse une niche (Fig.2).

5 • Le dispositif est constitué d'une chaise de travail (H) sur roulettes qui se glisse dans la niche inférieure de la paroi de rangement ( Fig.2).

- Le dispositif est constitué d'un caisson de rangement bas (I) demi-cylindrique qui se glisse dans la niche inférieure de la paroi de rangement (Fig.2).

#### ET ENCORE

10 Le dispositif mobilier est caractérisé en ce que son volume clos (3) sur roulettes est divisible.

Le dispositif mobilier est caractérisé en ce qu'il est constitué de composants (A,B,C,D,E,F,G,H,I ) indépendants et détachables.

15 Le dispositif mobilier est caractérisé en ce que ses composants ( A,B,C,D,E,F,G,H,I ) sont regroupés les uns avec les autres le cas échéant par l'intermédiaire de système de fixation aimantée( ou équivalente ) .

Le dispositif mobilier est caractérisé en ce que tout volume clos (3) sur roulettes est stockable et livrable d'un seul tenant.

20 Le procédé de constitution du dispositif mobilier est caractérisé en ce que tout dispositif admet un volume clos (3) sur roulettes constitué par regroupement successifs de ses composants (A,B,C,D,E,F,G,H,I ).

Le procédé de constitution du dispositif mobilier est caractérisé en ce qu'il consiste à regrouper différents types de composants après utilisation

25 Le procédé de constitution du dispositif mobilier est caractérisé en ce qu'il consiste à constituer différents types de volume clos (4,5,6) par regroupement de composants différents.

Le procédé de constitution du dispositif mobilier est caractérisé en ce que tout dispositif varie dans ses configurations suivant les types de composants regroupés.

30 Le procédé de constitution du dispositif mobilier est caractérisé en ce qu'il consiste à répartir tout composant d'un volume clos (3) dans une pièce indépendamment des autres.

Dans un mode de mise en oeuvre différent de l'invention , le dispositif est constitué d'un ensemble de composants de formes diverses qui une fois regroupés donnent naissance à de multiples types de volume clos ( cubique, triangulaire, divers) (Fig.4).

35 La présente invention a également pour objet un procédé de constitution d'un volume et d'organisation d'un espace de travail caractérisé en ce qu'il consiste à associer chaque composant à tout autre. Il en résulte des dispositifs très variés.

**LES DESSINS ANNEXES ILLUSTRONT L'INVENTION**

- La Fig. 1 représente en perspective l'ensemble du dispositif lorsque les composants sont regroupés
- 5 La Fig. 2 représente en perspective l'ensemble du dispositif lorsque les composants sont séparés.
- La Fig. 3 représente en perspective le volume clos constitué par regroupement des composants.
- La Fig. 4 représente en perspective des variantes des types de volume clos différents.
- 10 La Fig. 5 représente en perspective un exemple de trois composants regroupés et du volume des composants restant regroupés à part.
- La Fig. 6 représente en perspective six composants regroupés .

La présente invention est particulièrement intéressante en ce qu'elle permet d'économiser de l'espace et de réduire les coûts en investissement des surfaces d'utilisation. On pourra ainsi moduler l'espace en fonctions des horaires de travail de chacun et de leur intensité.

15 De plus , elle facilite les usages tout le long de la chaîne qui part de la fabrication, passe par la distribution et amène à l'utilisation quotidienne.

Les dispositifs mobiliers d'organisation et de gestion d'un espace susceptibles d'être mis en oeuvre suivant l'invention sont très divers et concernent en fait tous les mobiliers mettant en oeuvre des meubles containers à intégration minimum de composants indépendants.

20

## REVENDEICATIONS

1 Dispositif mobilier de gestion d'un espace par regroupement de composants indépendants destinés à l'entreprise et à l'habitation, caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins deux tables indépendantes (A et B) de hauteur différente placées l'une sous l'autre (dont les côtés des pieds sur roulettes admettent un système de fixation aimantée (ou équivalente)), lesquelles rentrent dans deux parties volumétriquement (1 et 2) distinctes épousant chacune la moitié de la forme des tables en intégrant des systèmes de fixation aimantée à leur extrémité et constituant un volume clos sur roulettes (3) lorsqu'elles sont regroupées qui d'une part pour la première partie (1) se constitue à partir du regroupement d'au moins deux tables (A et B), d'une lampe repose-pieds (C), d'une paroi paravent verticale (D) sur roulettes intégrant en partie basse un canapé (E) indépendant sur roulettes relié à la dite paroi par un système de fixation aimantée (ou équivalente) et d'une paroi d'affichage vidéo ainsi que d'un vestiaire (F) également regroupés, et d'autre part pour la deuxième partie (2) qui vient former le volume (3) et qui se constitue à partir du regroupement d'au moins une paroi de rangement (G) sur roulettes intégrant en partie haute des rangements et en partie basse une niche dans laquelle viennent se glisser au moins une chaise de travail (H) sur roulettes et un caisson bas de rangement (I) sur roulettes tandis que l'ensemble des composants indépendants sur roulettes et liés par un système de fixation aimantée (ou équivalente) sont détachables et constituent par leur regroupement un volume clos (3) sur roulettes après leur utilisation quotidienne pour mieux assurer leur stockage et libérer ainsi de l'espace nécessaire à d'autres tâches et à d'autres utilisateurs.

2 Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en qu'il est constitué d'au moins deux tables (A et B) sur pieds aimantés à roulettes situées l'une sous l'autre et indépendantes.

3 Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins une lampe-repose-pieds à roulettes (C) réglable dans sa hauteur intégrant un éclairage par le bas pour la table et l'intérieur du dispositif (1) et par le haut pour la pièce de travail une fois la paroi paravent (D) regroupée et dont les extrémités sont aimantées et pourvues de roulettes.

4 Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins un canapé (E) qui se glisse en partie basse de la paroi paravent (D) et d'une paroi verticale vidéo et d'un vestiaire sur roulettes (F) accolé à une partie de celle-ci.

5 Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins une paroi de rangement (G) sur roulettes qui intègre en partie haute des rangements et en partie basse une niche inférieure dans laquelle se glissent au moins une chaise de travail (H) sur roulettes et un caisson de rangement bas (I) sur roulettes.

- 6** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que son volume clos (3) sur roulettes divisible est constitué de composants (A,B,C,D,E,F,G,H,I ) indépendants et détachables, qui se stockent et se livrent d'un seul tenant une fois qu'ils sont regroupés.
- 5** **7** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ses composants (A,B,C,D,E,F,G,H,I ) sont regroupés les uns avec les autres et admettent un volume clos (3) sur roulettes constitué par regroupements successifs de ses composants.
- 8** Procédé de constitution du dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste à constituer différents types de volumes clos sur roulettes (4,5,6) par regroupement de composants différents après leur utilisation.
- 10** **9** Procédé de constitution du dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que tout dispositif varie dans ses configurations volumétriques (4,5,6 ) suivant les types de composants qui sont regroupés.
- 15** **10** Procédé de constitution du dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il consiste à répartir tout composant d'un volume clos (3) dans un local, indépendamment des autres composants.

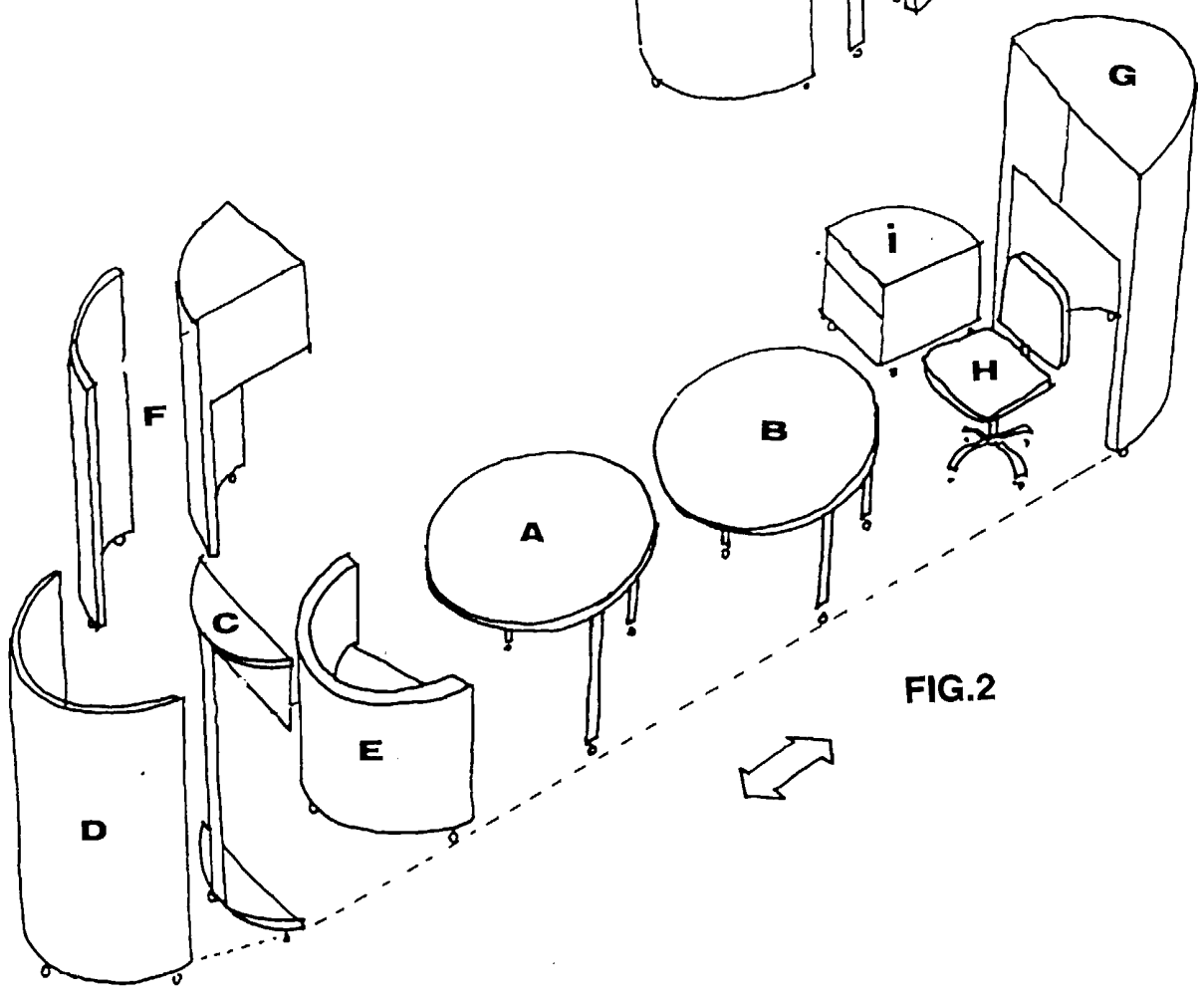
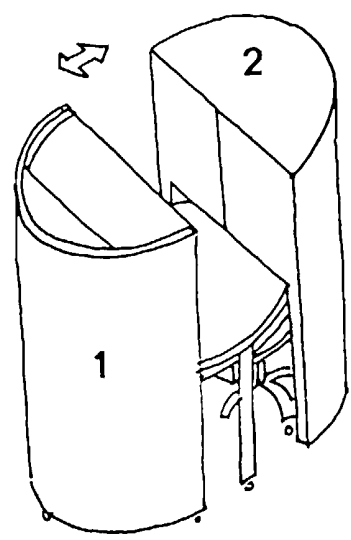
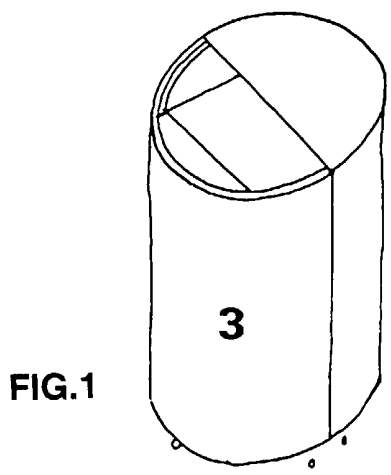


FIG.4

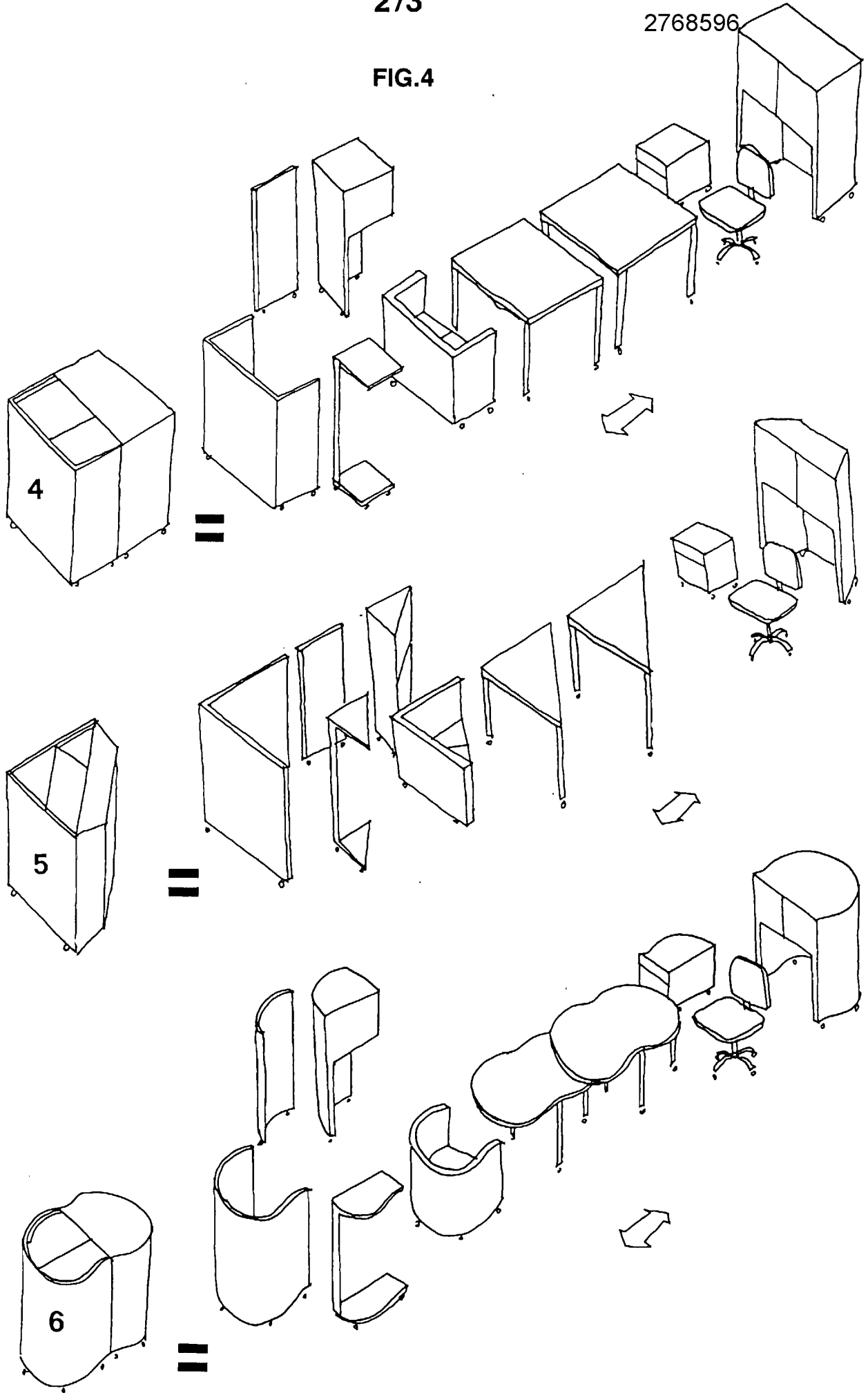


FIG.5

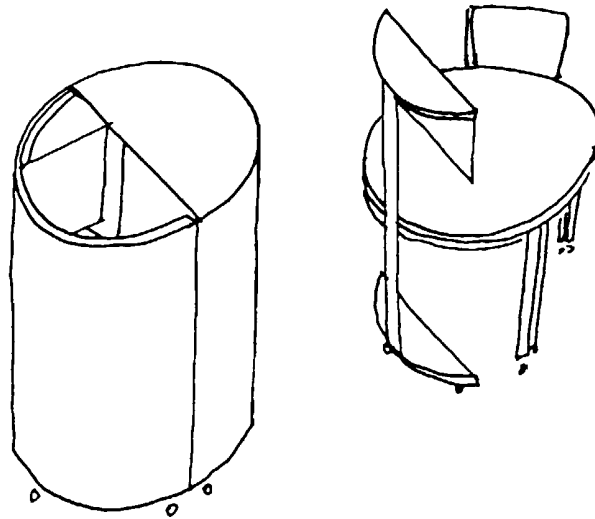
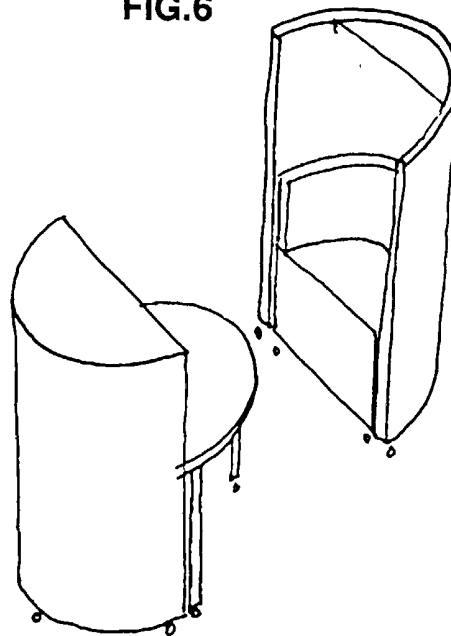


FIG.6



INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE  
PRELIMINAIRE  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 547804  
FR 9711694

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US 4 050 736 A (KARP) 27 septembre 1977 * figures 1-3 *	1
A	FR 527 243 A (CHEVRIER) 22 octobre 1921 * figures 1,2 *	1
A	DE 195 24 130 A (ALGEMA GMBH) 9 janvier 1997 * figures 1-8 *	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A47B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 juillet 1998		Noesen, R
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons</p> <p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)